

# Tarifs et Services ABONNEMENT PASS CMA LIBERTÉ

Applicables au 01/01/2022



## Conditions tarifaires

Prix : 19,90 € HT par mois.

La TVA applicable est au taux de 20%.

## Prestations couvertes par l'abonnement

L'offre d'abonnement que vous avez souscrite comprend trois grandes familles de services dont le détail est repris ci-dessous. Elle est réservée aux Entreprises Artisanales ressortissantes de la CMA63, en cours d'immatriculation ou dument immatriculée au RM63. Afin d'avoir plus de précision sur une prestation vous pouvez contacter le service abonnement ou si vous êtes déjà abonné contacter votre interlocuteur unique.

### 1 – LIBÉREZ VOUS DES FORMALITÉS PAYANTES <sup>1 et 2</sup>

Prestations	Descriptif	ABONNEMENT CMA LIBERTÉ
<b>Création / Immatriculation</b>	Prestation d'immatriculation	1 formalité <sup>3</sup>
<b>Modification / Cessation / Radiation</b>	Prestation de modification (pour les formalités du département du Puy-de-Dôme) ou Prestation de radiation	1 formalité par année de contrat
<b>Carte ambulant</b>	Établissement de la carte de commerçant ambulant	INCLUS
<b>Élaboration du contrat d'apprentissage</b>	Accompagnement dans l'établissement du contrat d'apprentissage pour une entreprise ressortissante de la CMA63	1 assistance à contrat par année de contrat
<b>Qualité Artisan Qualité Artisan d'art Titre de Maître Artisan Titre de Maître Artisan d'art</b>	Attribution de la qualité ou du titre avec remise du kit de communication sur demande	INCLUS

<sup>1</sup> Concerne les prestations pour lesquelles la CMA du Puy-de-Dôme est compétente. Seuls les frais de la CMA du Puy-de-Dôme sont pris en compte dans l'abonnement. Les frais du Greffe du Tribunal de Commerce restent à la charge du Client.

<sup>2</sup> Si cela correspond à votre situation.

<sup>3</sup> La formalité d'immatriculation est rattachée uniquement à l'entreprise signataire du contrat d'abonnement.

# Tarifs et Services ABONNEMENT PASS CMA LIBERTÉ

Applicables au 01/01/2022

## 2 – BÉNÉFICIEZ DE CONSEILS EN TOUTE SITUATION <sup>2</sup>

Prestations	Descriptif	ABONNEMENT CMA LIBERTÉ
<b>4 Conseils individuels personnalisés par an inclus dans l'abonnement</b>		
<b>Développement commercial, digital, environnement, développement durable</b>	Accompagnement de l'entreprise sur ces thématiques	INCLUS
<b>Rdv avocat conseil à la CMA63</b>	Thématiques : pré contentieux, contentieux, droit du travail, droit commercial, droit de la construction, baux commerciaux, droit administratif, droit de la famille, transmission d'entreprise, droit fiscal, droit des sociétés, ...	INCLUS

## 3 - PROFITEZ DE NOS FORMATIONS POUR ÊTRE AU TOP <sup>2</sup>

Prestations	Descriptif	ABONNEMENT CMA LIBERTÉ
<b>Formation du dirigeant <sup>4</sup></b>	Faire bénéficier le dirigeant de l'entreprise de journée de formation, dans l'offre de formation de la CRMA Auvergne-Rhône-Alpes (sous réserve d'être abonné au moment de la réalisation de la formation et à jour de ses mensualités) ; salariés également.	5 jours par année du contrat
<b>Réduction de 25% sur le coût de la formation pour les salariés <sup>5</sup></b>		INCLUS
<b>Montage du dossier de demande de financement de formation individuelle (hors stage CMA)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Identifier l'organisme financeur</li> <li>→ Remplir la demande à partir des éléments fournis par l'entreprise</li> <li>→ Transmettre le dossier à l'entreprise</li> </ul>	INCLUS



Une remise de **25%** sur le tarif pratiqué pour toutes les prestations CMA non incluses dans l'abonnement ou au-delà des volumes proposés dans l'abonnement.

<sup>2</sup> Si cela correspond à votre situation.

<sup>4</sup> Sont éligibles à ces journées de formations le dirigeant, dont l'entreprise est dûment immatriculée au RM63, ayant un statut social de TNS ou le conjoint collaborateur ou associé déclaré au RM63. La prise en charge correspond aux frais d'inscription journaliers. Les formations sont celles présentes au catalogue de la CRMA Auvergne Rhône-Alpes (hors formations diplômantes, qualifiantes et ante-crédation). Être abonné ne garantit pas l'ouverture de la formation (un nombre minimum d'inscrit est nécessaire - voir CGV formation)

<sup>5</sup> Sont éligibles les salariés de l'entreprise abonnée ou le dirigeant ayant un statut d'assimilé salarié.